

## REPORT DES TRAVAUX OBLIGATOIRES

Conformément au paragraphe 83(1) de la *Loi sur les mines et les minéraux*

Nom du titulaire							
Adresse							
Ville		Province		Code postal			
No de téléphone		No de télécopieur		Courriel			

Si le titulaire ne réside pas au Manitoba, le nom et l'adresse de son représentant résidant dans la province doivent être donnés ci-dessous.

Représentant dans la province							
Ville		Province	MANITOBA	Code postal		No de téléphone	

Numéro du certificat de regroupement	Surface en hectares	Nom et numéro du claim sur lequel les travaux sont reportés	Nom et numéro de claim ou de bail sur lequel les travaux ont été exécutés	Montant reporté	Montant reporté en vue de la récupération	Nbre total d'années visées par la demande	Droits de dépôt

**Le verso peut être utilisé pour reporter d'autres travaux.**

Les travaux obligatoires doivent être reportés aux claims de la façon indiquée ci-dessus.

Date

\_\_\_\_\_  
Demandeur/titulaire

**NOTA**

- Des droits de 13 \$ par claim et par année doivent accompagner cette demande. Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**. (**AUCUN** droit de dépôt n'est exigé dans le cas d'un bail minier ou d'un permis d'exploration minière.)
- Il est possible d'utiliser le présent formulaire pour reporter des travaux obligatoires à partir de crédits ou dans le cadre d'un certificat de regroupement.

**La demande doit être déposée à l'un des bureaux du registre minier suivants :**

**WINNIPEG**

1395, avenue Ellice  
Unité 360  
WINNIPEG (Manitoba)  
R3G 3P2  
Tél. : (204) 945-6527  
Télec. : (204) 948-2578

**FLIN FLON**

Édifice Barrow  
143, rue Main, bureau 201  
FLIN FLON (Manitoba)  
R8A 1K2  
Tél. : (204) 687-1630  
Télec. : (204) 687-1634

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Cheque/Receipt No. \_\_\_\_\_  
Cheque amount \_\_\_\_\_  
Payer \_\_\_\_\_

CASH STAMP

D'AUTRES TRAVAUX PEUVENT ÊTRE REPORTÉS CI-DESSOUS :

Numéro du certificat de regroupement	Surface en hectares	Nom et numéro du claim sur lequel les travaux sont reportés	Nom et numéro de claim ou de bail sur lequel les travaux ont été exécutés	Montant reporté	Montant reporté en vue de la récupération	Nbre total d'années visées par la du dépôt	Droits de dépôt la demande

Les travaux obligatoires doivent être reportés aux claims de la façon indiquée ci-dessus.

Date

\_\_\_\_\_

Demandeur/titulaire